

SIVOM SOLOGNE PAYS FORT

Transports Scolaires



Rentrée Scolaire 2020-2021

- **Procédure d'inscription en ligne (à privilégier)** les familles des enfants inscrits au cours de l'année 2019-2020 ont reçu ou vont recevoir un courrier de la Région Centre, les informant que les demandes d'inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2020-2021 pourront être effectuées en ligne sur le site <https://www.remi-centrevalde Loire.fr> à compter du **4 juin 2020 et jusqu'au 16 juillet 2020 (après cette date une pénalité de 12 € vous sera facturé en plus des frais de gestion de 25 €)**.

Lorsque l'utilisateur commence sa saisie et que l'élève est déjà connu, le site l'oriente automatiquement sur la page "*renouvellement*" avec demande d'identifiant (n° de dossier) figurant en en-tête du courrier et mot de passe. En cas d'oubli du mot de passe créé l'année précédente, il faut effectuer la démarche suivante :

1. Aller sur la page "*Accueil*" et cliquer sur "*Vous souhaitez réinitialiser votre mot de passe, cliquer ici*"
2. Une adresse mail est demandée, elle doit **impérativement** être celle que la famille a transmis lors de l'inscription 2019-2020 (se renseigner en mairie de Ste-Montaine au 02 48 58 05 16)
3. Si l'adresse mail n'est plus valide, les usagers devront appeler le secrétariat du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT et donner leur nouvelle adresse mail, dès que l'adresse mail sera active l'utilisateur pourra demander un nouveau mot de passe dans l'instant.

- **Procédure d'inscription "version papier"**

1. Le formulaire d'inscription n'est plus téléchargeable sur le site de REMI, je vous en transmets un exemplaire par mail.
2. Une fois rempli, les usagers devront déposer le formulaire et une photo d'identité **avant le 12 juillet (après cette date une pénalité de 12 € vous sera facturé en plus des frais de gestion de 25 €)**, au secrétariat du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT (mairie de Ste-Montaine) ou si vous l'acceptez, au secrétariat de vos mairies, que vous m'enverrez ensuite.
3. Pour les élèves en situation de réinscription, il faut indiquer le n° de la carte de car (JVMALIN) de l'année scolaire 2019-2020, ce numéro commence par 00576 et se trouve en haut à droite de la carte.

- **Perte ou vol du titre de transport**

La délivrance d'un duplicata s'effectue auprès du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT. Toute demande de duplicata de carte sera facturée 10 € au représentant légal, non remboursables dans le cas où l'original serait retrouvé.

Le secrétariat du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT en mairie de Sainte-Montaine est ouvert du mardi au vendredi de 13h à 17h30 et le samedi de 8h à 13h
Tél. 02.48.58.05.16 – mairie.ste-montaine@orange.fr